

Ces transactions, qui concernent surtout les bons hongrois, se chiffrent par un mouvement de fonds de 30 millions de francs français.

M. de Tinguy du Donat dit qu'à la suite des déclarations de M. Bergery, il est indispensable d'entendre le témoin qui paraît, renseigné sur le coup d'état qui se préparait. M. Bergery pourrait également donner des renseignements sur d'autres membres de l'opération.

M. de Tinguy du Donat dit qu'il n'a pu, dans ces conférences, faire état de rapports qu'il n'a pu connaître que comme commissaire.

Le président déclare qu'on lui a signalé qu'un autre membre de l'opération appartenant à une autre fraction politique, a fait également état de rapports communiqués à la commission.

M. de Tinguy du Donat dit qu'il n'a pu, dans ces conférences, faire état de rapports qu'il n'a pu connaître que comme commissaire.

Le président déclare qu'on lui a signalé qu'un autre membre de l'opération appartenant à une autre fraction politique, a fait également état de rapports communiqués à la commission.

M. de Tinguy du Donat dit qu'il n'a pu, dans ces conférences, faire état de rapports qu'il n'a pu connaître que comme commissaire.

Le président déclare qu'on lui a signalé qu'un autre membre de l'opération appartenant à une autre fraction politique, a fait également état de rapports communiqués à la commission.

M. de Tinguy du Donat dit qu'il n'a pu, dans ces conférences, faire état de rapports qu'il n'a pu connaître que comme commissaire.

Le président déclare qu'on lui a signalé qu'un autre membre de l'opération appartenant à une autre fraction politique, a fait également état de rapports communiqués à la commission.

M. de Tinguy du Donat dit qu'il n'a pu, dans ces conférences, faire état de rapports qu'il n'a pu connaître que comme commissaire.

Le président déclare qu'on lui a signalé qu'un autre membre de l'opération appartenant à une autre fraction politique, a fait également état de rapports communiqués à la commission.

M. de Tinguy du Donat dit qu'il n'a pu, dans ces conférences, faire état de rapports qu'il n'a pu connaître que comme commissaire.

Le président déclare qu'on lui a signalé qu'un autre membre de l'opération appartenant à une autre fraction politique, a fait également état de rapports communiqués à la commission.

M. de Tinguy du Donat dit qu'il n'a pu, dans ces conférences, faire état de rapports qu'il n'a pu connaître que comme commissaire.

Le président déclare qu'on lui a signalé qu'un autre membre de l'opération appartenant à une autre fraction politique, a fait également état de rapports communiqués à la commission.

M. de Tinguy du Donat dit qu'il n'a pu, dans ces conférences, faire état de rapports qu'il n'a pu connaître que comme commissaire.

Le président déclare qu'on lui a signalé qu'un autre membre de l'opération appartenant à une autre fraction politique, a fait également état de rapports communiqués à la commission.

M. de Tinguy du Donat dit qu'il n'a pu, dans ces conférences, faire état de rapports qu'il n'a pu connaître que comme commissaire.

Le président déclare qu'on lui a signalé qu'un autre membre de l'opération appartenant à une autre fraction politique, a fait également état de rapports communiqués à la commission.

M. de Tinguy du Donat dit qu'il n'a pu, dans ces conférences, faire état de rapports qu'il n'a pu connaître que comme commissaire.

Le crime a été l'œuvre, dimanche soir, dans le hameau de Bellefontaine, distant de quelques trente kilomètres, d'un jeune agriculteur a tué sa tante et blessé grièvement son oncle dans des circonstances suivantes :

Le nommé René Sauzier, âgé de 26 ans, vivait, depuis deux ans, séparé de sa femme qui par ses mauvais traitements lui faisait subir son mari, avait dû abandonner le foyer conjugal. Mme Sauzier était venue habiter dans le hameau de Bellefontaine.

Dans l'après-midi de dimanche, Sauzier s'est présenté au domicile de celle-ci et a demandé à voir sa femme. Celle-ci était en état d'ébriété, sa femme, connaissant la violence de son caractère, a refusé d'accéder à sa requête. Sauzier est alors allé en dormant des signes de vive surcharge.

Vers 20 h. 30, Mme Sauzier se trouvait avec M. et Mme David et ses deux filles, lorsque l'ivrogne, étant revenu, a brisé les vitres du cabinet de toilette contigu à la chambre où les membres de la famille étaient réunis.

Sauzier ayant proféré des menaces, M. David a tiré un revolver et a touché Mme Sauzier à la tête. Mme David a tiré un revolver et a touché M. David à la tête.

Le crime a été l'œuvre, dimanche soir, dans le hameau de Bellefontaine, distant de quelques trente kilomètres, d'un jeune agriculteur a tué sa tante et blessé grièvement son oncle dans des circonstances suivantes :

Le nommé René Sauzier, âgé de 26 ans, vivait, depuis deux ans, séparé de sa femme qui par ses mauvais traitements lui faisait subir son mari, avait dû abandonner le foyer conjugal. Mme Sauzier était venue habiter dans le hameau de Bellefontaine.

Dans l'après-midi de dimanche, Sauzier s'est présenté au domicile de celle-ci et a demandé à voir sa femme. Celle-ci était en état d'ébriété, sa femme, connaissant la violence de son caractère, a refusé d'accéder à sa requête. Sauzier est alors allé en dormant des signes de vive surcharge.

Vers 20 h. 30, Mme Sauzier se trouvait avec M. et Mme David et ses deux filles, lorsque l'ivrogne, étant revenu, a brisé les vitres du cabinet de toilette contigu à la chambre où les membres de la famille étaient réunis.

Sauzier ayant proféré des menaces, M. David a tiré un revolver et a touché Mme Sauzier à la tête. Mme David a tiré un revolver et a touché M. David à la tête.

Le crime a été l'œuvre, dimanche soir, dans le hameau de Bellefontaine, distant de quelques trente kilomètres, d'un jeune agriculteur a tué sa tante et blessé grièvement son oncle dans des circonstances suivantes :

Le nommé René Sauzier, âgé de 26 ans, vivait, depuis deux ans, séparé de sa femme qui par ses mauvais traitements lui faisait subir son mari, avait dû abandonner le foyer conjugal. Mme Sauzier était venue habiter dans le hameau de Bellefontaine.

Dans l'après-midi de dimanche, Sauzier s'est présenté au domicile de celle-ci et a demandé à voir sa femme. Celle-ci était en état d'ébriété, sa femme, connaissant la violence de son caractère, a refusé d'accéder à sa requête. Sauzier est alors allé en dormant des signes de vive surcharge.

Vers 20 h. 30, Mme Sauzier se trouvait avec M. et Mme David et ses deux filles, lorsque l'ivrogne, étant revenu, a brisé les vitres du cabinet de toilette contigu à la chambre où les membres de la famille étaient réunis.

Sauzier ayant proféré des menaces, M. David a tiré un revolver et a touché Mme Sauzier à la tête. Mme David a tiré un revolver et a touché M. David à la tête.

Le crime a été l'œuvre, dimanche soir, dans le hameau de Bellefontaine, distant de quelques trente kilomètres, d'un jeune agriculteur a tué sa tante et blessé grièvement son oncle dans des circonstances suivantes :

Le nommé René Sauzier, âgé de 26 ans, vivait, depuis deux ans, séparé de sa femme qui par ses mauvais traitements lui faisait subir son mari, avait dû abandonner le foyer conjugal. Mme Sauzier était venue habiter dans le hameau de Bellefontaine.

Dans l'après-midi de dimanche, Sauzier s'est présenté au domicile de celle-ci et a demandé à voir sa femme. Celle-ci était en état d'ébriété, sa femme, connaissant la violence de son caractère, a refusé d'accéder à sa requête. Sauzier est alors allé en dormant des signes de vive surcharge.

Vers 20 h. 30, Mme Sauzier se trouvait avec M. et Mme David et ses deux filles, lorsque l'ivrogne, étant revenu, a brisé les vitres du cabinet de toilette contigu à la chambre où les membres de la famille étaient réunis.

Sauzier ayant proféré des menaces, M. David a tiré un revolver et a touché Mme Sauzier à la tête. Mme David a tiré un revolver et a touché M. David à la tête.

Le crime a été l'œuvre, dimanche soir, dans le hameau de Bellefontaine, distant de quelques trente kilomètres, d'un jeune agriculteur a tué sa tante et blessé grièvement son oncle dans des circonstances suivantes :

Le nommé René Sauzier, âgé de 26 ans, vivait, depuis deux ans, séparé de sa femme qui par ses mauvais traitements lui faisait subir son mari, avait dû abandonner le foyer conjugal. Mme Sauzier était venue habiter dans le hameau de Bellefontaine.

Dans l'après-midi de dimanche, Sauzier s'est présenté au domicile de celle-ci et a demandé à voir sa femme. Celle-ci était en état d'ébriété, sa femme, connaissant la violence de son caractère, a refusé d'accéder à sa requête. Sauzier est alors allé en dormant des signes de vive surcharge.

Importante Conférence au Ministère des Finances Elle avait pour but de rechercher les moyens de rétablir l'équilibre budgétaire

D'importantes conversations ont commencé hier après-midi, au ministère des Finances, entre les membres du gouvernement, anciens ministres des Finances et M. Germain-Martin, MM. Flaudin, Cléroux, Piétri, Louis Marin et MM. Haugou, directeur général du budget, et Bouthillier, directeur du contrôle, chef de cabinet du ministre des Finances, participant à ces entretiens.

Les ministres se sont préoccupés d'étudier les conditions dans lesquelles pourraient être appliquées, en vertu de l'article 99 bis de la loi de finances, qui confère au gouvernement le droit de réaliser des économies par décret, des mesures propres à remédier à l'insuffisance des recettes budgétaires et à assurer l'équilibre financier durable de l'équilibre du budget.

Ces conversations, qui se poursuivront durant toute la semaine doivent aboutir à la préparation des décrets-lois financiers.

Chaque ministre intéressé sera appelé à donner son avis sur les mesures envisagées.

Hier, la conférence des ministres s'est bornée à rechercher la méthode la plus sûre pour réabsorber le déficit. Un plan de travail a été élaboré. Tout d'abord les ministres ont cherché à déterminer l'importance du déficit que comporteront les budgets des années 1934 et 1935, puis ils ont étudié les possibilités de réaliser des économies.

D'autre part, ils rechercheront les possibilités pratiques de simplifier et de réformer l'administration.

Enfin, il est possible que le ministre des Finances soumette au gouvernement, en ce qui concerne les dépenses, un plan de travail pour objet de faciliter et de simplifier la perception et la rentrée des impôts.

Un communiqué officiel A l'issue de la conférence, le communiqué suivant a été publié :

MM. Germain-Martin, André Tardieu, Henry Chéron, François Piétri, Pierre-Étienne Flaudin et Louis Marin, ont tenu cet après-midi, au ministère des Finances, une première réunion en vue de l'étude des mesures propres à rétablir l'équilibre budgétaire de 1934. Dans les propositions qu'ils ont établies, d'accord avec le ministre des Finances et qu'ils soumettront au gouvernement, les ministres ont cherché à déterminer les possibilités pratiques de simplifier et de réformer l'administration.

Enfin, il est possible que le ministre des Finances soumette au gouvernement, en ce qui concerne les dépenses, un plan de travail pour objet de faciliter et de simplifier la perception et la rentrée des impôts.

Un communiqué officiel A l'issue de la conférence, le communiqué suivant a été publié :

MM. Germain-Martin, André Tardieu, Henry Chéron, François Piétri, Pierre-Étienne Flaudin et Louis Marin, ont tenu cet après-midi, au ministère des Finances, une première réunion en vue de l'étude des mesures propres à rétablir l'équilibre budgétaire de 1934. Dans les propositions qu'ils ont établies, d'accord avec le ministre des Finances et qu'ils soumettront au gouvernement, les ministres ont cherché à déterminer les possibilités pratiques de simplifier et de réformer l'administration.

Enfin, il est possible que le ministre des Finances soumette au gouvernement, en ce qui concerne les dépenses, un plan de travail pour objet de faciliter et de simplifier la perception et la rentrée des impôts.

Un communiqué officiel A l'issue de la conférence, le communiqué suivant a été publié :

MM. Germain-Martin, André Tardieu, Henry Chéron, François Piétri, Pierre-Étienne Flaudin et Louis Marin, ont tenu cet après-midi, au ministère des Finances, une première réunion en vue de l'étude des mesures propres à rétablir l'équilibre budgétaire de 1934. Dans les propositions qu'ils ont établies, d'accord avec le ministre des Finances et qu'ils soumettront au gouvernement, les ministres ont cherché à déterminer les possibilités pratiques de simplifier et de réformer l'administration.

Enfin, il est possible que le ministre des Finances soumette au gouvernement, en ce qui concerne les dépenses, un plan de travail pour objet de faciliter et de simplifier la perception et la rentrée des impôts.

Un communiqué officiel A l'issue de la conférence, le communiqué suivant a été publié :

MM. Germain-Martin, André Tardieu, Henry Chéron, François Piétri, Pierre-Étienne Flaudin et Louis Marin, ont tenu cet après-midi, au ministère des Finances, une première réunion en vue de l'étude des mesures propres à rétablir l'équilibre budgétaire de 1934. Dans les propositions qu'ils ont établies, d'accord avec le ministre des Finances et qu'ils soumettront au gouvernement, les ministres ont cherché à déterminer les possibilités pratiques de simplifier et de réformer l'administration.

Enfin, il est possible que le ministre des Finances soumette au gouvernement, en ce qui concerne les dépenses, un plan de travail pour objet de faciliter et de simplifier la perception et la rentrée des impôts.

Un communiqué officiel A l'issue de la conférence, le communiqué suivant a été publié :

MM. Germain-Martin, André Tardieu, Henry Chéron, François Piétri, Pierre-Étienne Flaudin et Louis Marin, ont tenu cet après-midi, au ministère des Finances, une première réunion en vue de l'étude des mesures propres à rétablir l'équilibre budgétaire de 1934. Dans les propositions qu'ils ont établies, d'accord avec le ministre des Finances et qu'ils soumettront au gouvernement, les ministres ont cherché à déterminer les possibilités pratiques de simplifier et de réformer l'administration.

Enfin, il est possible que le ministre des Finances soumette au gouvernement, en ce qui concerne les dépenses, un plan de travail pour objet de faciliter et de simplifier la perception et la rentrée des impôts.

LA TERRIBLE RIXE DE FEUCHY DEVANT LES ASSISES DU PAS-DE-CALAIS (SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

C'est sous l'inculpation de coups et blessures ayant occasionné la mort, sans intention de la donner, que l'accusé a comparu hier devant les Assises du Pas-de-Calais.

Un accusé discret M. TISON, substitut du Procureur de la République, occupe le banc du Ministère Public et M. Gerber, celui de la défense. Le président donne lecture des renseignements recueillis sur le compte de l'accusé. Dans l'ensemble, ils sont excellents. Tison dit que M. Briet s'adonnait parfois à la boisson.

Correctement vêtu, les cheveux soigneusement peignés, l'accusé garde une attitude très digne pendant l'interrogatoire, qui sera exceptionnellement bref. Il parle le moins possible et répond par monosyllabes, qu'on perçoit à peine. Il évite, d'ailleurs, le regard du public pour concentrer toute son attention sur le Président.

Quinze témoins Le docteur BRASSART, qui pratiqua l'autopsie du cadavre, a remarqué que les mains et les poignets portaient des égratouilles et qu'une intervention chirurgicale avait été tentée sur le champ. Le blessé aurait pu être sauvé, a-t-il dit. Le praticien n'a remarqué aucune trace de traumatismes graves sur le corps de l'accusé.

Leon BRIET, « ancle universel », il est en cause, pour avoir l'assassiné, le 10 février, dans la grange sur le territoire de Feuchy. C'est moi qui ai placé Ernest Briet dans la grange sur une botte de paille. Il était là aussi bien que dans son lit.

Auguste MARGUERITE apporte un témoignage sans intérêt, étant donné qu'il n'a pas vu le crime. Le président interroge M. Barriaux et Aurélien SARTRE, jeunes filles de treize ans, assistantes, en sortant du bal, à une partie de la grille. La défense ne manque pas de souligner quelques divergences dans leurs déclarations.

La note comique, qu'on attendait de longue date, tant les débats avaient paru longs, s'empare de la barre de l'accusé. M. Gerber, qui a demandé à l'accusé de se lever, se lève et dit : « C'est moi qui ai placé Ernest Briet dans la grange sur une botte de paille. Il était là aussi bien que dans son lit. »

« Vous avez quel âge ? » — 31 ans. — « Ab ! vous êtes les parades pas ! » Marcel DEMOULIN, cabaretier, raconte ensuite ce qui se passa le soir du 10 mai dans son établissement. On n'aurait pas pu dire que le Président ne manque pas de lui reprocher de ne pas s'être occupé de la victime après la rixe.

Son épouse, née Alice BRIET, sœur de l'accusé, s'empare de la barre et dit : « C'est moi qui ai placé Ernest Briet dans la grange sur une botte de paille. Il était là aussi bien que dans son lit. »

« Vous n'avez encore rien dit ! Mais elle reste muette. Le Président, exaspéré : « Vous pouvez vous lever ! »

Le Président, exaspéré : « Vous pouvez vous lever ! »

Le Président, exaspéré : « Vous pouvez vous lever ! »

Le Président, exaspéré : « Vous pouvez vous lever ! »

Le Président, exaspéré : « Vous pouvez vous lever ! »

Le Président, exaspéré : « Vous pouvez vous lever ! »

Le Président, exaspéré : « Vous pouvez vous lever ! »

Le Président, exaspéré : « Vous pouvez vous lever ! »

Le Président, exaspéré : « Vous pouvez vous lever ! »

Le Président, exaspéré : « Vous pouvez vous lever ! »

Le Président, exaspéré : « Vous pouvez vous lever ! »

Le Président, exaspéré : « Vous pouvez vous lever ! »

Le Président, exaspéré : « Vous pouvez vous lever ! »

L'état de santé de M. Raymond Hubert

L'état de M. Raymond Hubert est stationnaire. A la clinique de Saint-Manda où il est en traitement, on déclare que des complications pulmonaires sont à craindre.

25 inculpés, dont 19 en prison

Un moment où le parquet de Bayonne se trouve effectivement assés et où les fonctionnaires chargés de la Villa Chagrin, la prison de Bayonne, vont être transférés à Paris, il convient de dresser la statistique, au début de cette semaine, des personnes inculpées dans le scandale Stavisky.

On en dénombre vingt-cinq, dont dix-neuf sont en prison.

Les inculpés sont : Stavisky, Henri Despaudon, Gilbert Romagnolo, l'avocat Goubou-Ribaud, Henri Voix, l'ex-voisin Niéman, Samuel Maingourd, l'abbé Farault, Eugène Tribout et Adrien Cortet, Joseph Gué, Gaston Bonnaire, Albert Dubarry, Pierre Darius, Hervé, Tisser, Cohen, Guébin, Henri Desbrosses.

Inculpés libres : Camille Aymard, Antoine Dignon, le commissaire Bayard, Peyronnet, Constantin, l'ancien député Edmond Boyer.

Une note de M. Dalimier

M. Dalimier, député, ancien ministre, communique la note suivante :

« Je n'ai jamais eu connaissance par un communiqué, qu'à la suite de lettres reçues par lui de M. Georges Bonnet, ministre des Finances, il avait immédiatement pris le parquet de la Seine en possession sur les faits qui lui étaient signalés. »

« Cela est parfaitement exact. Le parquet de la Seine procéda à une enquête très complète, et les conclusions furent consignées dans un long rapport adressé par le procureur de la République au procureur général et qui ne parvint à la chancellerie qu'au mois de novembre 1933, le ministère de la Justice transmettant intégralement le texte de ce rapport à M. le ministre des Finances. »

« A la suite de cette communication, aucune nouvelle lettre n'est parvenue à la chancellerie venant du ministère des Finances, si ce n'est une lettre du 1er décembre 1933, c'est-à-dire à une époque où M. Dalimier était revenu au ministère des Colonies. »

« Ces faits incontestables démontrent que, contrairement à certaines affirmations, le ministre de la Justice a exactement rempli son devoir. »

LES EVENEMENTS DU 6 FÉVRIER

Les confirmations de M. Bergery

Interrogé par un de nos confrères parisiens sur ce que la déposition de M. Bergery, entendue samedi par la commission d'enquête, M. Bergery a fait la déclaration suivante :

« Il est exact que j'ai dit au député de Rambouillet que les ligues de droite étaient sur le point de s'entendre, en vue d'opérer un coup d'état fasciste. »

« Mon appréciation concernant la police est également rapportée par M. Patenôtre. J'ai bien essayé d'entendre que je ne considérais pas la police comme assez fortement organisée pour faire échouer un coup d'état, selon moi, préparé. »

« Quant à l'urgence d'arrêter des éléments de gauche qui auraient, eux, tenté de faire un coup d'état, je n'ai fait que répéter à mon collègue ce que je proclamais ouvertement à toutes les réunions politiques auxquelles je participais. »

« Arrivé à l'additif de M. de Zarbuc, concernant ma prétendue demande de chèque, j'ajoutai que c'était de pure invention. Jamais je n'ai demandé à M. Patenôtre de financer l'armement, dont le but était de faire échouer un coup d'état, si nécessaire, je l'annonçais à haute voix et en tout lieu, il s'est trouvé une personne pour me demander quelle somme j'attendais l'achat des armes et pour se déclarer prête à la fournir. Cette personne est étrangère au Parlement. J'ai refusé son offre. »

La Commission d'enquête décide d'entendre MM. Bergery et Réal del Sartre

La commission d'enquête s'est réunie hier après-midi, sous la présidence de M. Bonnefoy. Le président fait connaître à la commission qu'il a reçu différents documents, notamment l'état des faits et blessés.

M. de Tinguy du Donat dit qu'à la suite des déclarations de M. Bergery, il est indispensable d'entendre le témoin qui paraît, renseigné sur le coup d'état qui se préparait. M. Bergery pourrait également donner des renseignements sur d'autres membres de l'opération.

M. de Tinguy du Donat dit qu'il n'a pu, dans ces conférences, faire état de rapports qu'il n'a pu connaître que comme commissaire.

Le président déclare qu'on lui a signalé qu'un autre membre de l'opération appartenant à une autre fraction politique, a fait également état de rapports communiqués à la commission.

M. de Tinguy du Donat dit qu'il n'a pu, dans ces conférences, faire état de rapports qu'il n'a pu connaître que comme commissaire.

Le président déclare qu'on lui a signalé qu'un autre membre de l'opération appartenant à une autre fraction politique, a fait également état de rapports communiqués à la commission.

M. de Tinguy du Donat dit qu'il n'a pu, dans ces conférences, faire état de rapports qu'il n'a pu connaître que comme commissaire.

Le président déclare qu'on lui a signalé qu'un autre membre de l'opération appartenant à une autre fraction politique, a fait également état de rapports communiqués à la commission.

M. de Tinguy du Donat dit qu'il n'a pu, dans ces conférences, faire état de rapports qu'il n'a pu connaître que comme commissaire.

Le président déclare qu'on lui a signalé qu'un autre membre de l'opération appartenant à une autre fraction politique, a fait également état de rapports communiqués à la commission.

M. de Tinguy du Donat dit qu'il n'a pu, dans ces conférences, faire état de rapports qu'il n'a pu connaître que comme commissaire.

Le président déclare qu'on lui a signalé qu'un autre membre de l'opération appartenant à une autre fraction politique, a fait également état de rapports communiqués à la commission.

M. de Tinguy du Donat dit qu'il n'a pu, dans ces conférences, faire état de rapports qu'il n'a pu connaître que comme commissaire.

Le président déclare qu'on lui a signalé qu'un autre membre de l'opération appartenant à une autre fraction politique, a fait également état de rapports communiqués à la commission.

M. de Tinguy du Donat dit qu'il n'a pu, dans ces conférences, faire état de rapports qu'il n'a pu connaître que comme commissaire.

Le président déclare qu'on lui a signalé qu'un autre membre de l'opération appartenant à une autre fraction politique, a fait également état de rapports communiqués à la commission.

M. de Tinguy du Donat dit qu'il n'a pu, dans ces conférences, faire état de rapports qu'il n'a pu connaître que comme commissaire.

Le président déclare qu'on lui a signalé qu'un autre membre de l'opération appartenant à une autre fraction politique, a fait également état de rapports communiqués à la commission.

M. de Tinguy du Donat dit qu'il n'a pu, dans ces conférences, faire état de rapports qu'il n'a pu connaître que comme commissaire.

Le président déclare qu'on lui a signalé qu'un autre membre de l'opération appartenant à une autre fraction politique, a fait également état de rapports communiqués à la commission.

M. de Tinguy du Donat dit qu'il n'a pu, dans ces conférences, faire état de rapports qu'il n'a pu connaître que comme commissaire.

Le président déclare qu'on lui a signalé qu'un autre membre de l'opération appartenant à une autre fraction politique, a fait également état de rapports communiqués à la commission.

M. de Tinguy du Donat dit qu'il n'a pu, dans ces conférences, faire état de rapports qu'il n'a pu connaître que comme commissaire.

Le président déclare qu'on lui a signalé qu'un autre membre de l'opération appartenant à une autre fraction politique, a fait également état de rapports communiqués à la commission.

A propos d'un manifesté

M. Paul Ferrin dénonce un manifesté publié hier sous la signature de M. Ferrand : « Tous les patriotes républicains ou monarchiques orientés vers la révolution nationale sont conviés à se réunir à la place de la Concorde, le 6 février, à 10 heures, pour signer un manifesté de protestation contre les dispositions prises à l'égard de Stavisky. »

M. de Tinguy du Donat dit qu'il n'a pu, dans ces conférences, faire état de rapports qu'il n'a pu connaître que comme commissaire.

Le président déclare qu'on lui a signalé qu'un autre membre de l'opération appartenant à une autre fraction politique, a fait également état de rapports communiqués à la commission.

M. de Tinguy du Donat dit qu'il n'a pu, dans ces conférences, faire état de rapports qu'il n'a pu connaître que comme commissaire.

Le président déclare qu'on lui a signalé qu'un autre membre de l'opération appartenant à une autre fraction politique, a fait également état de rapports communiqués à la commission.

M. de Tinguy du Donat dit qu'il n'a pu, dans ces conférences, faire état de rapports qu'il n'a pu connaître que comme commissaire.

Le président déclare qu'on lui a signalé qu'un autre membre de l'opération appartenant à une autre fraction politique, a fait également état de rapports communiqués à la commission.

M. de Tinguy du Donat dit qu'il n'a pu, dans ces conférences, faire état de rapports qu'il n'a pu connaître que comme commissaire.

Le président déclare qu'on lui a signalé qu'un autre membre de l'opération appartenant à une autre fraction politique, a fait également état de rapports communiqués à la commission.

M. de Tinguy du Donat dit qu'il n'a pu, dans ces conférences, faire état de rapports qu'il n'a pu connaître que comme commissaire.

Le président déclare qu'on lui a signalé qu'un autre membre de l'opération appartenant à une autre fraction politique, a fait également état de rapports communiqués à la commission.

M. de Tinguy du Donat dit qu'il n'a pu, dans ces conférences, faire état de rapports qu'il n'a pu connaître que comme commissaire.

Le président déclare qu'on lui a signalé qu'un autre membre de l'opération appartenant à une autre fraction politique, a fait également état de rapports communiqués à la commission.

M. de Tinguy du Donat dit qu'il n'a pu, dans ces conférences, faire état de rapports qu'il n'a pu connaître que comme commissaire.

Le président déclare qu'on lui a signalé qu'un autre membre de l'opération appartenant à une autre fraction politique, a fait également état de rapports communiqués à la commission.

M. de Tinguy du Donat dit qu'il n'a pu, dans ces conférences, faire état de rapports qu'il n'a pu connaître que comme commissaire.

Le président déclare qu'on lui a signalé qu'un autre membre de l'opération appartenant à une autre fraction politique, a fait également état de rapports communiqués à la commission.

M. de Tinguy du Donat dit qu'il n'a pu, dans ces conférences, faire état de rapports qu'il n'a pu connaître que comme commissaire.

Le président déclare qu'on lui a signalé qu'un autre membre de l'opération appartenant à une autre fraction politique, a fait également état de rapports communiqués à la commission.

27 VICTIMES DANS UN ACCIDENT D'AUTOBUS EN ALGÉRIE

Sur la route d'Alger à Tizi-Ouzou, un autobus a été renversé par un camion effectuant hier matin, le service quotidien Alger-Kabylie, tenant le milieu de la route et, malgré les appels d'une auto qui le suivait et qui conduisait M. Chouf, le camion a heurté l'autobus, causant 27 victimes.

Le chauffeur de l'autobus, Chouf Mohamed, 22 ans, ainsi que son aide, ont été arrêtés.